

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 juillet 2016

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille seize, le 12 juillet, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Madame Valérie GRENARD, Maire.</p> <p>Présents : Valérie GRENARD, Daniel BOSQUET, Pascal DUPIRE, Sabrina DESOLME, Dominique FAYEAUX, Eliane JARTOUX, Marc MOURET, Frédéric PAUL, Hervé PICORY.</p> <p>Absent : Nicole EL AZRI, Coralie LEGRAND.</p> <p>Représenté : Nicole EL AZRI par Dominique FAYEAUX.</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	9	
Conseillers absents	1	
Conseillers représentés	1	
•		
Convocation		
7 juillet 2016		
•		
Pour		
Contre		
Abstention		
•		
Annexe		

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire annonce qu'il y a un pouvoir pour cette séance :

- Nicole EL AZRI par Dominique FAYEAUX

Monsieur Daniel BOSQUET est nommé secrétaire de séance.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 17 juin 2016.
- Délibérations :
 - o Soirée dansante organisée par la mairie le samedi 23 juillet 2016
 - o Logement « le Presbytère » : montant du loyer et attribution du logement.
 - o Décision modificative N°1/2016.
 - o Aide à la dénomination et numérotation des accès aux voies de la commune.
 - o .
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2016 :

En ouverture de séance, Madame le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 17 juin 2016.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I. SOIREE DANSANTE ORGANISEE PAR LA MAIRIE LE SAMEDI 23 JUILLET 2016

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal les différentes discussions qui ont eu lieu lors des précédents conseils municipaux et la volonté d'organiser une soirée dansante afin d'offrir aux habitants et touristes de passage, une soirée rappelant la fête du village qui n'a pas lieu cette année en raison de l'absence de reprise du comité d'animation.

Madame le Maire en réponse à la volonté de garder une dynamique sur la commune, et en attendant une création ou une reprise du comité d'animation par des bénévoles volontaires, propose l'organisation de la soirée suivante :

- Mise en place d'un apéritif par le prestataire : SARL ANGE ET FERNAND – Le relais du lac, pris en charge par la mairie.
- Repas sur table, proposé par le prestataire :
 - Prix : 16.00€ par adulte et 8.00€ par enfant jusqu'à 12 ans.
 - Inscription à l'avance auprès de la mairie selon modalités précisées par affichage.
 - Paiement à l'inscription à l'ordre de : SARL ANGE ET FERNAND – Le relais du lac.
- Animation musicale par un Disc-Jockey : DJ AT'EM. Prix de la prestation : 500.00€TTC.

Madame le Maire rappelle que sur les différents contacts fournis par Monsieur Pascal DUPIRE, seul un Disc-Jockey a répondu à la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

DE VALIDER la proposition de Madame le Maire.

D'AUTORISER madame le Maire à signer le devis correspondant au coût de l'apéritif, à la charge de la commune, ainsi que le prix de deux repas pour le Disc-Jockey et le technicien de l'entreprise DJ AT'EM, soit 16.00€ par repas.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer le devis correspondant à l'animation musicale : DJ AT'EM, d'un montant de 500,00€ TTC.

II. LOGEMENT « LE PRESBYTERE » : MONTANT DU LOYER ET ATTRIBUTION LOGEMENT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'un des appartements du Presbytère s'est libéré et qu'il convient de le remettre en location après avoir effectué certains travaux.

Madame le Maire propose de fixer un montant de loyer mensuel et d'attribuer le logement en fonction des demandes arrivées en mairie suite à la parution de l'annonce en date du 23 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE FIXER** le loyer mensuel à un montant de 402,47€ hors charges.
- **D'ATTRIBUER** le logement à Madame Béatrice FIGUIERE, Monsieur Kévin BABAU et Monsieur Maxime HOLT libre à partir du 1^{er} aout 2016, en fonction de l'état des lieux.
- **AUTORISER** le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

III. DECISION MODIFICATIVES N°1/2016

Afin de permettre de réajuster le budget primitif de la commune de 2016, il convient de prendre la décision modificative de crédit suivante :

Sections	sens	articles	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
investissement	dépenses	Opération 2016004 : voirie 2016	-10559.72€	
investissement	dépenses	Opération 50 : voie communale	-289.83€	
investissement	dépenses	Opération 2015001 : voirie 2015		+10849.55€
investissement	dépenses	Opération 70 : révision PLU Art 2031 : frais d'étude	-1632.56€	
investissement	dépenses	Opération 2013001 : acquisition radar pédagogique		+1632.56€
fonctionnement	dépenses	Chapitre 022 : Dépenses imprévues Article 022 : dépenses imprévues	-830.00€	
fonctionnement	dépenses	Chapitre 66 : charges financières Article 6688 : autres		+430.00€
fonctionnement	dépenses	Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus		+400.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de : **ACCEPTER** cette décision modificative.

IV. AIDE A LA DENOMINATION ET NUMEROTATION DES ACCES AUX VOIES DE COMMUNE.

Madame le Maire rappelle la réunion du 20 juin 2016 avec les services de la Poste concernant la dénomination et numérotation des accès aux voies de la commune.

La société « La poste » a envoyé 4 devis concernant l'affaire :

Devis 1 : devis numérotation : 969.00€ HT soit 1162.80€ TTC.

Devis 2 : devis numérotation + communication (briefing avec le Mairie sur le contenu et 3 itérations de documents : 1569.00€ HT soit 1882.80€ TTC

Devis 3 : devis numérotation + communication+ remise commenté d'un pli de moins de 250g (document d'information): 1693.70€ HT soit 2032.44€ TTC.

Devis 4 : devis numérotation + communication+ remise commenté d'un pli de moins de 1 kg (document d'information+plaque) : 1789.40€HT soit 2147.28€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de : **ACCEPTER** l'aide à la dénomination et numérotation des accès aux voies.

DE CHOISIR le devis 4 : numérotation + communication+ remise commenté d'un pli de moins de 1 kg : 1789.40€HT soit 2147.28€ TTC, afin de laisser la poste gérer l'ensemble de l'opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer le devis choisi.

V. QUESTIONS DIVERSES

a) Changement de menuiseries appartement le presbytère

Madame le Maire rappelle l'opération de changement de menuiseries dans les appartements communaux pour l'amélioration de la performance énergétique. Les travaux d'un seul appartement restent à réaliser suite au refus des locataires pour des raisons familiales. Une solution à l'amiable sera proposé par l'ensemble du conseil municipal pour finaliser les travaux. A savoir, la mise à disposition de l'appartement sur le même palier qui se libérera fin juillet.

b) Bibliothèque municipale

Monsieur Daniel BOSQUET rapporte la réunion qui a eu lieu à la mairie avec la Bibliothèque Départemental de Prêt (BDP), en présence de Monsieur Blaise MIJOLE, directeur de la BDP, et Madame Florence RAMBAUD, bibliothécaire.

Une convention tripartite entre la BDP, la bibliothèque de Savines-Le-Lac et la mairie du Sauze-du-Lac devrait pouvoir être signée afin de proposer une alternative à la fermeture de bibliothèque sur la commune.

Les modalités sont à définir.

c) Bornage suite à travaux.

Madame le Maire informe que les travaux du Syme 05, sur la parcelle AB253, dans le cadre des programmes travaux 2015 pour le projet : de raccordement de la maison appartenant à Madame DESOLME et Monsieur GRIMAUD, le raccordement du futur hangar communal et de nouveaux lampadaires, sont terminés, reste la pose des lampadaires. Dans le cadre des travaux futurs (aménagement de la mairie et hangar technique), il va convenir d'effectuer le bornage afin d'arrêter les limites du terrain communal.

d) Réunion de travail : future intercommunalité.

Madame le Maire informe le conseil municipal des réunions de travail concernant la future intercommunalité. Elle précise que cette dernière doit être mise en place au 1^{er} janvier 2017.

e) Fibre pour haut débit

Monsieur Pascal DUPIRE demande l'installation d'un concentrateur sur la commune.

Madame Sabrina DESOLME rappelle qu'elle avait déjà évoqué le sujet de l'installation concernant l'obtention d'un équipement "haut débit" voire "très haut débit " (sans pour cela demander la fibre immédiatement) qui serait installé sur le "concentrateur " du village pour que tout le monde puisse en bénéficier. Cela permettrait dans un premier temps d'améliorer la fiabilité et le débit du réseau existant.

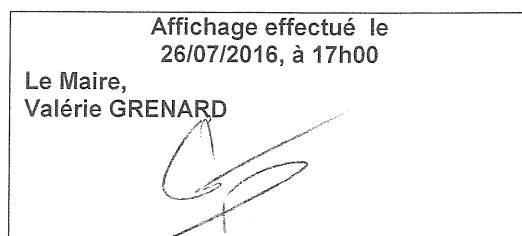
Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence de la région et du département.

f) Déchets verts :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été distribué dans les boites aux lettres des habitants une information concernant l'arrêt du ramassage des déchets verts. Une association de sauvegarde de la nature, a informé qu'un courrier leur a été adressé concernant le stockage, et la manière de traiter ces déchets.

Dans ces conditions, il est impossible, dans l'immédiat, de continuer à offrir ce service à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.



Affichage des délibérations effectué le 18/07/2016 à 18 Heures.